

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/05/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-02001

1. Intitulé du projet

REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE
QUARTIER DE RIVES - THONON-LES-BAINS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE THONON-LES-BAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DENAIS Jean, Maire

RCS / SIRET

2 1 7 4 0 2 8 1 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a)	Création d'un parking souterrain public de 330 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation, sur les parcelles C0137, C0013 et Avenue du Général Leclerc d'un parking souterrain de capacité approximative de 330 places, conçu sur 4 niveaux souterrains en redans suivant la pente actuelle du terrain, conservée après travaux.
Accès automobile + piéton de niveau par l'avenue du Général Leclerc (niveau 0 du parking).
Accès piéton (et PMR) de niveau sur le débarcadère des navettes fluviales (niveau -4 du parking).
L'opération n'implique aucune démolition de bâtiments ou édifices existants.

4.2 Objectifs du projet

Requalification générale des abords du hameau de Rives et du port des Pêcheurs en les soulageant de la pression automobile :

- Instauration de 330 places de stationnement en ouvrage permettant de compenser les 186 places supprimées dans le cadre de la VIARHONA (piste cyclables) en cours dans le même secteur (126 places supprimées en 2019 et 60 places pour la prochaine tranche de cette opération)
- Création d'une placette de retournement des véhicules (VL et PL) au droit de l'opération permettant de piétonniser la place du 16 Août 1944 (accès véhicules exclusivement réservé aux riverains) lors de la période estivale ou lors d'événements festifs ou sportifs particuliers.
- Accompagnement du développement du transport collectif lacustre (navettes de la CGN) en instaurant un parking à proximité des débarcadères.
- Renforcement de l'attrait touristique du quai de Ripaille en limitant le stationnement aérien des usagers des navettes lacustres, occupant actuellement 70 % des 405 places disponibles de façon continue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Emprise d'environ 4.300 m² (forme rectangulaire de 85 x 50 m).
- Bâtiment totalement encastré dans le sol (hauteur maximale d'encastrement : 17 m.), impliquant un terrassement en pleine masse d'environ 45.000 m³.
- Niveau de radier : 375 NGF, correspondant au terrain naturel sur la face Nord, soit le niveau moyen du lac + 3,00 m.
- En considération des connaissances géotechniques résultant des différentes campagnes préalables réalisées par le bureau d'étude "Géochablais", la nappe semble concerner le projet sur une hauteur de +/- 4,00 à 8,00 m.

Les dispositifs constructifs suivants sont envisagés :

- Radier d'épaisseur 50 cm, ancré par inclusions rigides verticales, sur tapis drainant.
- Soutènements verticaux de type pieux sécants de diamètre 52 cm sur les faces Sud (amont), Est et Ouest (faces latérales), complétés par une paroi clouée sur la partie haute de la paroi face Sud.
- Remblaiement de l'ensemble de l'ouvrage par une épaisseur minimale de 50 cm de terre végétale pour la parfaite intégration paysagère de l'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation commerciale du parking souterrain dans le cadre d'une délégation de Service Public.

Aucune disposition particulière spécifique à cet ouvrage en phase d'exploitation, à l'exception du strict respect des règles, contrôles et plus généralement prescriptions propres à la sécurité (incendie notamment) de ce type d'ouvrage. La mise en place de dispositifs de type sprinklage est envisagée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC valant autorisation au titre du code du patrimoine (article L.621-32 du code du patrimoine), du code de l'environnement pour le site inscrit (article L.341-1 du code de l'environnement) et du code de la construction (article L.111-8 du CCH).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol globale : 4.300 m ² (rectangle de 85 x 50 m.) Hauteur d'encastrement dans le sous-sol maximale : 17 mètres (amont du projet) Niveau du radier : 375 NGF (niveau moyen du lac + 3,00 m.)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

41 Avenue du Général Leclerc
74200 Thonon-les-bains

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 28' 39" EST Lat. 46° 22' 28" NOR

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAC LEMAN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE relatif à la première et à la deuxième échéance de la directive européenne 2002/49/CE traitant les infrastructures routières accueillant plus de 6 millions (1ère échéance) ou 3 millions (2ème échéance) de véhicules par an approuvé par le Conseil Municipal du 24/02/2016. Le PPBE est en cours de révision (3ème échéance).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, PPRN approuvé. 2 zones : zone avec absence de risque côté lac et zone C11 risque faible ou modéré en haut de talus.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, intitulé : "ensemble formé par le port, le château de Montjoux et le quartier des pêcheurs" mais aussi dans un rayon de 500 m de plusieurs Monuments Historiques.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 82 10 018 (Delta de la Dranse) : distance environ 3,5 km. FR 82 12 020 (Lac Léman) : distance environ : 1,5 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, intitulé : "ensemble du domaine de Ripaille sis sur les communes de Thonon et Publier," distance environ 1,5 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est "encastré" dans le sous-sol à une profondeur maximale de 17,00 m ; les études géotechniques préalables ont permis de déterminer que cela correspondait à la nappe souterraine sur une hauteur de 4,00 à 8,00 m. Le projet pourrait avoir un effet barrage des eaux souterraines qui sera annulé par la mise en oeuvre de drains subhorizontaux (1000 mètres de drains subhorizontaux prévus) raccordés dans un collecteur implanté dans le radier drainant devant se rejeter au lac Léman.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume estimé des terrassements : 45.000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage est parfaitement intégré dans le paysage. A ce titre, le terrain sera rendu, après travaux, dans un état qualitatif sensiblement identique à celui avant travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, compte tenu de l'éloignement des sites NATURA 2000 FR 82 10 018 et FR 82 12 020.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe dans un parc largement anthropisé : pelouse, plantations de fleurs annuelles. L'ouvrage projeté est souterrain. L'opération prévoit une épaisseur de terre végétale sur ouvrage de 0, 50 m. minimum, permettant de recréer les espaces verts et ainsi conserver le caractère verdoyant actuel de cette zone.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie amont de l'opération est en zone C11 au titre du PPRN de Décembre 2007 : Zone bleue d'instabilité de terrain à prescriptions faibles. L'étude géotechnique rendue nécessaire par ce classement a été effectuée et ses prescriptions seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'édification de ce parking de 330 places vient en compensation de la suppression effective de 126 places (édification de la piste cyclable VIARHONA au droit du Château de Ripaille) et de la poursuite de ce projet impliquant la suppression de 60 places supplémentaires. Par ailleurs, il vise à intégrer paysagèrement les véhicules des travailleurs frontaliers stationnant de façon continue, en toute saison, dans ce secteur. Le projet engendre donc une évolution des modalités actuelles de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un ouvrage enterré, l'ensemble des dispositifs générateurs de bruits (ventilation principalement) se trouveront capotés par l'ouvrage lui-même.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la réalisation des pieux sécants et des parois clouées pourra générer des vibrations ponctuelles et localisées aux abords immédiats de la zone de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de l'air intérieur vers l'extérieur, dimensionné pour 600 m3/h/ véhicule.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Récupération des eaux de la nappe de la paroi Sud (drains subhorizontaux) et du radier drainant par deux tuyaux de diamètre 160 mm implantés sous radier. Rejet au lac Léman.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées des 2 groupes sanitaires du niveau 0, des deux groupes sanitaires du niveau -3, du groupe sanitaire du local gardien et les eaux de ruissellements sur les dalles intérieures de l'ouvrage (eaux issues des véhicules, du lavage des sols et de la percolation à travers les parois de l'ouvrage) seront raccordées au réseau d'eaux usées pour traitement à la station d'épuration intercommunale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'ampleur de ce projet, un travail de concertation a été effectué avec M. GANION, architecte des Bâtiments de France référent dans ce secteur, afin de garantir la préservation du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager impacté par cette opération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sous-sol sera affecté aux stationnements des automobiles ; la place ainsi libérée sera pour partie dévolue aux mobilités actives (piste cyclable) et pour partie aux stationnements ponctuels des usagers du port, du quai de Ripaille et de la plage municipale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est étroitement lié :

- à l'édification de la piste cyclable VIARHONA impliquant la suppression de places de stationnement,
- au développement des mobilités lacustres, permettant la réduction des circulations automobiles sur le pourtour du lac Léman.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté fait l'objet d'une opération d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Thonon-les-Bains, approuvé le 18 décembre 2013. Ce PLU a lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation a donné lieu à un avis favorable de l'Autorité Environnementale avec des observations relatives à ce projet : les éléments présentés en accompagnement de cette demande permettent d'y répondre. Le projet présenté ne modifie pas significativement les caractéristiques environnementales du site et ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager du secteur. Aussi, au regard de l'évaluation environnementale déjà réalisée, des réponses apportées aux remarques de l'autorité environnementale (dans le cadre de la procédure de révision du PLU), il semble que la réalisation d'un complément d'évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thonon-les-Bains

le, 20/05/2019

Signature

Jean DENAIS
Maire de Thonon-les-Bains



